

Le Bataillon Sud passe la rampe

Les délégués des communes ont accepté jeudi les statuts des futurs Secours Sud fribourgeois



Quantité de points restent à régler par les communes du Sud fribourgeois avant la mise en place de leur bataillon, début 2023.



STÉPHANE SANCHEZ

Communes Début d'incendie maîtrisé jeudi soir à Châtel-Saint-Denis. Réunis en assemblée extraordinaire, les délégués communaux de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse se penchaient sur les statuts des Secours Sud fribourgeois (SSF). Cette association intercommunale doit réunir dès le 1er janvier 2023 les ambulances du Sud et le fameux Bataillon Sud, sujet à critiques (*La Liberté* du 19 février). Les préfets des trois districts ont néanmoins convaincu les délégués d'accepter ces statuts. La lance est désormais entre les mains des communes. Plus précisément, d'une commission d'élus, qui doit retrousser ses manches.

Ce passage de témoin n'allait pas de soi. Plusieurs communes – comme Attalens, Granges, Bossonnens ou Villorsonnens – sont montées au créneau. Dans le collimateur: la convocation de l'assemblée, l'absence d'informations définitives sur le budget de la SSF et sur son financement, ou l'absence de convention relative à la reprise des bâtiments du feu communaux par l'association. Autant d'éléments cruciaux pour les élus, qui devront défendre ces statuts devant leur législatif, a notamment relevé Laurent Menoud, syndic d'Attalens.

Chacun son rôle

Les préfets ont dégainé l'extincteur. L'argument? Oui, les préfets ont mis des groupes de travail sur pied, mais pour «débroussailler» le terrain. Et oui, «il y a des quantités de points à régler», concède le préfet de la Glâne, Willy Schorderet, président de l'assemblée. Mais «ce sont vous, les communes, qui devez prendre les décisions stratégiques», notamment financières. «A défaut de statuts, personne n'aura de légitimité pour proposer un budget à l'assemblée.»

Message reçu. Par 167 voix contre 34, les délégués ont accepté d'entrer en matière. Moyennant quelques amendements ou modifications, ils ont approuvé les statuts par 165 voix contre 35, et une abstention. Les voix contestataires émanent de Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz et Bellegarde, Corbières et Hauteville, Sâles, Vulruz et Vuadens, Auboranges et Chapelle, Mézières, Villorsonnens, ainsi qu'Attalens, Bossonnens et Granges.

Charge à la nouvelle commission d'apporter les réponses manquantes ces prochains mois. Composée de quatre conseillers communaux par district – c'est nouveau – et du préfet veveysan François Genoud, cette

commission s'appuiera sur deux chefs de projet. Elle lancera d'ici deux semaines la procédure d'engagement de l'administrateur des SSF, renfort bienvenu.

Adoucir la douloureuse

Les braises à surveiller? Le budget d'abord. La mouture finale sera présentée en novembre. L'«ébauche» élaborée à ce stade par les groupes préfectoraux avance 6 millions de francs de charges pour le service du feu (dont la moitié en traitements et en soldes). Soit 54,5 francs pour chacun des 103 000 sudistes. Trop pour certaines communes, qui invitent à cibler un ratio de 40 fr./habitant, voire le montant de 48 fr./habitant mentionné par une étude préparatoire de l'ECAB. Plusieurs facteurs encore indéterminés pourraient atténuer la douloureuse. Des synergies administratives entre le bataillon et le service ambulancier sont possibles, et les taxes d'exemption n'ont pas été intégrées à ce budget initial.

Autre foyer potentiel: les casernes, bases de départ ou autres locaux du feu, à ce jour propriété des communes. L'un des groupes de travail préfectoraux propose que les SSF louent ces locaux dès le 1er janvier 2023. Un montant de 1,3 million de francs de charges figure à cet effet au budget provisoire. Le groupe propose à l'association de mandater un expert neutre pour préciser chaque loyer, selon des critères à définir.

Faudra-t-il par la suite racheter ces locaux? Et qui assumera les investissements futurs? Les statuts restent neutres. «C'est une question de choix politiques et de décisions de l'assemblée des délégués», réitère le lieutenant de préfet glânois, Valentin Bard. Les délégués ont en tout cas décidé de maintenir la limite d'endettement des SSF à 50 millions de francs. L'assemblée a aussi maintenu la limite du référendum obligatoire à 30 millions de francs, contre les 15 millions proposés par Granges.

Pour la petite histoire, une autre proposition, cette fois de Rue, a été rejetée: un préfet sera bel et bien systématiquement membre du comité de direction des SSF.